

REUNION DU CONSEIL 08 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 08 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	02 juin 2020
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents :	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Léa BARRAUD, Thierry BARRON, Gérald BORROD, Michel BOUQUEROD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Sébastien CAPLOT, Gérard CARRAZ, Myriam CORTES, Josiane ETCHEGARAY, Damien GERBE, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Pierre LOMBARDET, Jean-François MARRONNIER, Marielle REDIN, Patrick THEVENOT, Françoise THOMAS.
Absents :	
Absents excusés :	
Secrétaire de séance :	Marie-France BOUVIER

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de rajouter les points suivants : Piste des Louvières demande d'aide.  
Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

<b>OBJET :</b>	<b>Délégations à Monsieur le Maire</b>
----------------	--

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, Monsieur le Maire propose de lui déléguer les points suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : actions au tribunal administratif, et judiciaire ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite suivante : 3 000 € ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de déléguer à M. le maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

**Par 17 voix pour, 2 voix contre**

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Par 19 voix pour**

2° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

3° Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

4° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : actions au tribunal administratif, et judiciaire ;

9° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite suivante : 3 000 € ;

**DÉCIDE** d'autoriser le maire à subdéléguer à un adjoint la signature des décisions prises dans le cadre des délégations susmentionnées.

<b>OBJET :</b>	<b>Délégations données au maire, marchés publics</b>
----------------	--

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu Monsieur le Maire ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

**DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Article 2 : Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 7 000.00 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.

Article 3 : Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

<b>OBJET :</b>	<b>Délégations aux Adjointes</b>
----------------	----------------------------------

Monsieur le Maire propose de donner une délégation à chaque adjoint :

Madame Josiane ETCHEGARAY : Communication avec les associations communales

Monsieur Gérard CARRAZ : Gestion technique des bâtiments communaux

Monsieur Michel BOUQUEROD : Environnement, voirie bois et forêts

Madame Marie-France BOUVIER : Gestion du parc locatif de la commune

Monsieur André JENOUDÉ : Gestion des services techniques

<b>OBJET :</b>	<b>Indemnités du Maire et des Adjointes</b>
----------------	---

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il convient de fixer les indemnités versées au Maire et Adjointes ayant reçu une délégation. Cette rémunération dépend de la strate démographique de la collectivité et de la fonction de l'élu. Elle ne correspond pas à un montant brut en euros mais à un pourcentage de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique (au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'indice brut 1027). A chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Il porte à la connaissance des conseillers présents le montant « maximum » possible des indemnités de fonction des élus locaux (Maire 40.3 % et Adjointes 10.7 %) fixées selon les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT pour les communes de la strate démographique comprise entre 500 et 999 habitants.

Il propose d'allouer les rémunérations suivantes :

**Maire et adjointes :**

Fonction	Taux alloué (en % de L'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnité brute mensuelle en € Valeur 1 <sup>er</sup> Janvier 2019	Date d'effet
Maire	38.51 %	1 497.99 €	24 mai 2020
adjoint	8.91 %	346.54 €	24 mai 2020

Chaque élu concerné par cette décision quitte la salle lors du vote de son indemnité.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

ACCEPTE par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention l'indemnité de Monsieur le Maire

ACCEPTE à l'unanimité l'indemnité des Adjointes

FIXE les indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :

- Maire 38.51 % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique

- Adjoints 8.91 % de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique  
INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal

## II-MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire présente les différentes commissions mises en place lors du précédent mandat et demande à chaque conseiller de se positionner sur une ou plusieurs commissions. Il convient de désigner un président de commission qui gèra celle-ci du mieux possible.

<b>OBJET :</b>	<b>Agriculture/Ambroisie</b>
----------------	------------------------------

La gestion cette commission est attribuée à Jean-Jacques IONI André JENOUDÉT

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Léa BARRAUD - Gilbert BRUN

Référent Ambroisie : André JENOUDÉT

<b>OBJET :</b>	<b>Association – Communication – Culture – Tourisme -Sports – Bulletin d'information</b>
----------------	--

La gestion de cette commission est attribuée à Josiane ETCHEGARAY

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Josiane ETCHEGARAY – Gérald BORROD - Sébastien CAPLOT - Gérard CARRAZ - Myriam CORTES - Pierre LOMBARDET - Mme SEGURA

<b>OBJET :</b>	<b>Bâtiments</b>
----------------	------------------

La gestion de cette commission est attribuée à Gérard CARRAZ

Sont membres de cette commission.

Frédéric BRIDE – Josiane ETCHEGARAY – Gérard CARRAZ - Michel BOUQUEROD - Marie-France BOUVIER - André JENOUDÉT - Thierry BARRON - Gérald BORROD - Jean-Jacques IONI - Pierre LOMBARDET - Jean-François MARRONNIER - Patrick THEVENOT

<b>OBJET :</b>	<b>Cérémonies – Salle des fêtes – Locations communales</b>
----------------	--

La gestion de cette commission est attribuée à Marie-France BOUVIER

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Sébastien CAPLOT – Josiane ETCHEGARAY – Jean-François MARRONNIER - Françoise THOMAS

<b>OBJET :</b>	<b>Cimetières - Clochers</b>
----------------	------------------------------

Chaque adjoint sera référent d'un cimetière

<b>OBJET :</b>	<b>Commerces</b>
----------------	------------------

La gestion de cette commission est attribuée à Gérald BORROD

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Léa BARRAUD – Thierry BARRON - Sébastien CAPLOT – Myriam CORTES – Pierre LOMBARDET

<b>OBJET :</b>	<b>Embellissement - Fleurissement - Illuminations</b>
----------------	---

La gestion de cette commission est attribuée à Patrick THEVENOT

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Marie-France BOUVIER – Françoise THOMAS – Céline NICOD – Chantal NICOD -Comité de fleurissement de Bourcia

<b>OBJET :</b>	<b>Finances</b>
----------------	-----------------

La gestion de cette commission est attribuée à Frédéric BRIDE

Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Josiane ETCHEGARAY – Gérard CARRAZ - Michel BOUQUEROD - Marie-France BOUVIER - André JENOUEDET – Gérald BORROD - Sébastien CAPLOT – Myriam CORTES – Marielle REDIN – Patrick THEVENOT

<b>OBJET :</b>	<b>Forêts -Affouage</b>
----------------	-------------------------

La gestion de cette commission est attribuée à Sont membres de cette commission Michel BOUQUEROD et André JENOUEDET

Frédéric BRIDE – Damien GERBE – Gilbert BRUN – Jean-Jacques IONI – Patrick THEVENOT

<b>OBJET :</b>	<b>Sécurité</b>
----------------	-----------------

La gestion de cette commission est attribuée à Jean-François MARRONNIER  
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Léa BARRAUD – André JENOUEDET – Marielle REDIN

<b>OBJET :</b>	<b>Corps médical</b>
----------------	----------------------

La gestion de cette commission est attribuée à Marielle REDIN  
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Josiane ETCHEGARAY – Pierre LOMBARDET

<b>OBJET :</b>	<b>Social – Enseignement scolaire</b>
----------------	---------------------------------------

La gestion de cette commission est attribuée à Myriam CORTES  
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Josiane ETCHEGARAY – Sébastien CAPLOT - Pierre LOMBARDET - Marielle REDIN et Françoise THOMAS.

<b>OBJET :</b>	<b>Urbanisme</b>
----------------	------------------

La gestion de cette commission est attribuée à Léa BARRAUD  
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Gérald BORROD – Gilbert BRUN -Jean-Jacques IONI – Pierre LOMBARDET

<b>OBJET :</b>	<b>Voirie</b>
----------------	---------------

Cette délégation est attribuée à Michel BOUQUEROD et André JENOUEDET  
Sont membres de cette commission :

Frédéric BRIDE – Myriam CORTES – Damien GERBE – Patrick THEVENOT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- DECIDE de les reconduire
- VALIDE les membres de chaque commission

### **III – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES SYNDICATS**

Monsieur le Maire propose d'élire des conseillers dans les différents syndicats en fonction des compétences de chacun comme suit :

<b>OBJET :</b>	<b>Proposition des délégués du SICTOM</b>
----------------	---

Considérant qu'il convient de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune Val Suran auprès du SICTOM

Sont proposées à l'unanimité :

- Titulaire : Marie-France BOUVIER

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués du SIDEC</b>
----------------	--

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune Val Suran auprès du SIDEC

A été élu à l'unanimité : Frédéric BRIDE

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués du SIE Sous la Tour</b>
----------------	---

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune Val Suran auprès du SIE Sous la Tour

Ont été élus à l'unanimité :

- Titulaires : André JENOUDÉ - Jean-Jacques IONI – Pierre LOMBARDET
- Suppléante : Léa BARRAUD

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués du Syndicat LOUVENNE-MONTREVEL</b>
----------------	--

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune Val Suran auprès du Syndicat Louvenne-Montrevel

Ont été élus à l'unanimité :

- Titulaires : Gérard BORROD – Françoise THOMAS
- Suppléant : Thierry BARRON

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués du SIE St Amour-Coligny</b>
----------------	---

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune Val Suran auprès du SIE St Amour-Coligny

Ont été élus à l'unanimité :

- Michel BOUQUEROD – Marielle REDIN

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués du SIE de Montagna</b>
----------------	--

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune Val Suran auprès du SIE de Montagna

Ont été élus à l'unanimité :

- Frédéric BRIDE – Jean-François MARRONNIER

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation du délégué « Correspondance défense »</b>
----------------	--

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et de la commune Val Suran auprès de la Préfecture pour être référent « Correspondance défense »

A été élu à l'unanimité :

- Jean-François MARRONNIER

<b>OBJET :</b>	<b>Désignation des délégués des « Communes forestières »</b>
----------------	--

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune Val Suran auprès des « communes forestières »

Ont été élus à l'unanimité :

- Titulaire : Damien GERBE
- Suppléant : André JENOUDÉ

<b>OBJET :</b>	<b>Personnels communaux</b>
----------------	-----------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Michel ROZ a fait valoir ses droits à la retraite au mois de novembre 2019. Monsieur VOLLAND Christophe actuellement à mi-temps a fait le souhait d'évoluer à plein temps sur le poste d'adjoint technique. Monsieur le Maire propose d'augmenter les heures de temps de travail du poste d'adjoint technique à hauteur d'un temps complet (35 heures). Monsieur le Maire va proposer à Monsieur Christophe VOLLAND un avenant d'un mois à son contrat pour une durée de 35 heures

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réfléchir à créer un troisième poste d'adjoint technique à 20h00 qui effectuerait les tâches suivantes :

- Remplacements à l'agence postale
- Nettoyage et état des lieux des salles des fêtes
- Rangements et rapatriement des documents administratifs des anciennes communes déléguées
- Entretien des locaux communaux

<b>OBJET :</b>	<b>Questions diverses</b>
----------------	---------------------------

Camping : Vu le contexte actuel, est ce que l'on ré-ouvre le camping si oui dans quelles conditions.

Madame ETCHEGARAY expose un projet d'accueil de soignants : D'offrir à du personnel soignant un séjour dans notre village.

Fête patronale : week-end 29 et 30 août 2020 : Ce sujet sera abordé lors du prochain conseil.

Immeuble PERRICO : La commune ne préemptera pas

EUROVIA : Travaux de voirie RD 117 à Villechantria (ECF sur chaussée) courant juin.

CROIX : La paroisse remercie la commune pour la réfection de la croix

SFR : Modification relais SFR au lieu-dit Les Vignes à Bourcia augmentation de puissance du réseau passage en 4G et LTE du réseau

Tour de France : passage le 18 septembre 2020 (étape Bourg en Bresse – Champagne)

MAM : appel d'offres en cours date limite des réponses le 15 juin 2020 à 18 heures.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 30.*

*Les délibérations et les comptes rendus sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, du mardi au samedi de 10 heures à 12 heures.*

Le Maire,  
F. BRIDE

